	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-422

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatih BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	N° 2022-422

**SAINT MEDARD-EN-JALLES - Contrat de codéveloppement (Codev) 5ème génération
action C054490068 - Actualisation de la charte architecturale et urbaine - Subvention
à la commune - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole s'est engagée au travers du contrat de codéveloppement 2021-2023, voté par délibération n° 2021-526 le 23 septembre 2021, à cofinancer à parité avec la ville de Saint Médard-en-Jalles l'actualisation de la charte architecturale et urbaine.

L'équipe municipale a souhaité permettre aux Saint-Médardaises et aux Saint-Médardais de définir leur ville pour demain, en partant d'un diagnostic partagé des évolutions de chaque quartier depuis plusieurs années :

- ce qui s'est amélioré et qui reste à poursuivre,
- ce qui s'est dégradé et qu'il faut amender.

La charte va bien au-delà des limites habituelles de ce type de document. C'est un véritable projet global de Ville qui permettra de mieux répondre aux enjeux de la construction, de la mobilité, du développement économique, de la préservation des ressources et du climat.

Les élus ont voulu que l'actualisation de la charte associe largement les habitants, les opérateurs immobiliers et les services publics au travers d'une démarche concertée et d'ateliers de co-construction. Les éléments fondateurs en sont les suivants :

Les objectifs portés par la Charte environnementale, architecturale et paysagère de l'aménagement, de la construction et de la promotion de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Penser la ville

- Définir un diagnostic partagé pour un développement urbain de la commune tenant compte d'une augmentation soutenable de la population, d'une insertion spatiale pertinente et d'une mixité urbaine équilibrée,
- Garantir la limitation de l'imperméabilisation des sols et d'une politique active de désimperméabilisation,
- Privilégier le meilleur accès possible pour tous les habitants des différents quartiers de la commune aux espaces et structures urbaines essentielles, aux commerces, aux services publics ou collectifs, aux lieux de vie en commun et aux emplois,
- Préserver le riche patrimoine bâti historique de la commune et se donner les moyens de le révéler aux habitants.

Construire la ville

- Définir les conditions et les moyens pour construire une ville sobre en ressources et en consommation des biens communs et une ville sûre et saine où les aménagements prennent en compte les risques naturels et technologiques et la santé de ses habitants,
- Insister sur l'importance de répondre de façon réfléchie aux besoins pressants en matière de logement, et particulièrement aux retards accumulés en matière de logement social et notamment de logement très social,
- Proposer les outils permettant de maîtriser le développement de la commune en garantissant ses capacités de résilience et de réversibilité pour ne pas obérer le futur des générations à venir.

Maîtriser l'impact de la ville

- Proposer les modes de classement et types de protection pour gérer au mieux les espaces naturels de la commune. Il convient de protéger absolument les zones naturelles et particulièrement les zones humides, de développer l'éducation à l'environnement en ouvrant au public les secteurs les plus remarquables,
- Repérer les zones particulièrement adaptées au développement d'une agriculture vivrière permettant le développement des circuits courts à l'échelle de la Métropole. Envisager également l'avenir de la forêt d'exploitation dans ses objectifs de commercialisation de la production et d'évolution des essences,
- Privilégier les actions permettant une parfaite préservation voire une reconstitution de la biodiversité y compris en milieu urbain. Redéfinir les trames vertes et bleues sensibles dans le Bourg et les quartiers et envisager la replantation d'arbres adaptés au projet ainsi que la restauration de haies traditionnelles urbaines afin de multiplier les îlots de fraîcheur.

Pour un manifeste d'urbanisme

Est récusée cette supposée fatalité qui ferait que le marché immobilier seul déciderait de ce que sera la ville demain, et que la collectivité prendrait en charge l'accès aux biens communs sans en maîtriser les besoins.

Il faut alors convenir d'une stratégie de développement qui permette de répondre aux attentes de ceux qui vivent à Saint Médard, mais aussi de ceux qui désirent y habiter en affirmant des valeurs claires que le travail de terrain et les expressions des participants, habitants et professionnels, ont contribué à définir.

Le cadre stratégique, simple, constitue l'architecture de la Charte.

- Saint-Médard-en-Jalles reste une ville ouverte qui prendra sa part de l'accueil des nouvelles populations désireuses de rejoindre la métropole,
- L'identité commune à la Ville et à ses quartiers est le Grand paysage de la forêt et de l'eau qu'il convient de protéger et de valoriser en mettant un terme à l'étalement urbain,
- La singularité des quartiers dont l'addition fait la ville doit être préservée en tenant compte prioritairement du « déjà là »,
- Il faut reconstruire la ville sur la ville, en veillant à préserver son accessibilité, à développer sa mixité, à renforcer sa vocation inclusive et à prôner une indispensable sobriété.

L'achèvement de cette étude permet aujourd'hui de disposer du décompte des sommes versées par la commune au groupement de maîtrise d'œuvre et de finaliser la convention financière qui vous est présentée ici.

Le montant acquitté par la ville s'élève à 83 172,51 € HT, générant une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 41 586,25 € à verser à la commune de Saint Médard-en-Jalles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5215-26,

VU la délibération n° 2021-526 le 23 septembre 2021 adoptant le contrat de codéveloppement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes qui la composent, et les engagements pris entre la commune de Saint Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole sur le financement de l'actualisation de la charte architecturale et urbaine (fiche n° C05-449-0068),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de traduire les engagements pris au travers d'une convention financière approuvée par la commune et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de financement de l'actualisation de la charte architecturale et urbaine à Saint Médard-en-Jalles,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et prendre toute décision permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2022 au chapitre 204, article 2041411, fonction 518.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte TERRAZA
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	